

L'Étoile du Lac - Actualités

Marche mondiale des femmes 2010 : pour les droits des femmes autochtones

Publié le 20 Octobre 2010
Chantale Potvin

Dans le cadre de la Marche mondiale des femmes 2010, des gens de partout au Québec se sont mobilisés autour du thème du respect des droits des femmes autochtones et pour demander l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Près de 200 personnes étaient réunies à Mashteuiatsh le 16 octobre dernier.

Sujets : [Centre Amishkuisht](#) , [ONU](#) , [Fédération des femmes du Québec](#) , [Québec](#) , [Rimouski](#) , [La Marche](#)

Sous la tente, à l'arrière du Centre Amishkuisht, malgré le froid et le vent, les discours de solidarité se succédaient. De plus, des activités comme une marche symbolique, un repas et des danses ont été organisées. Pour les soutenir et les accompagner, il y avait des foulards jaunes, des foulards rouges, des sourires et des banderoles!

Sur le site, il y avait des femmes d'Alma, Roberval, Matagami, Chibougamau, Villebois, Val Canton, etc, en tout, plus d'une centaine de femmes, surtout du Nord du Québec. Tous ces gens se préparaient à quitter pour Rimouski, là où toutes les cohortes du Québec allaient se rencontrer.

Ainsi, des milliers de femmes du Québec ont participé à ce grand rassemblement national de la Marche mondiale des femmes 2010. Cet événement clôturait les quelque 300 activités qui se sont déroulées toute la semaine précédente à travers la province.

Des femmes engagées

Audrée Villeneuve est coordonnatrice de la Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean : « Depuis un an et demi, on se prépare à cette journée comme le font des femmes de partout dans le monde, soit dans 126 pays. Ici, nous serons 150 femmes à nous rendre à Rimouski, dont plusieurs qui représentent les Autochtones. Leur cause de justice, on y adhère. Il faut que les choses changent, on doit se mobiliser et sensibiliser la planète contre toutes les problématiques vécues par les femmes. On parle de violence et de pauvreté dans nos revendications et on tenait à ce que les femmes autochtones fassent partie de notre démarche », a déclaré Audrée Villeneuve. « Le but de cette marche est de sensibiliser le monde en ce qui touche les femmes sur plusieurs points. Pour ce qui nous concerne, nous, les Autochtones, il y a une marche très haute à monter, il suffit de penser à la santé, l'éducation et la pauvreté. Les chiffres parlent d'eux-mêmes », a ajouté Marjolaine Étienne qui représente les femmes autochtones de Mashteuiatsh.

Pour les femmes et les enfants

La journée d'action à Mashteuiatsh était dédiée aux droits des femmes, mais aussi à ceux des enfants autochtones. Selon presque toutes les associations de femmes au pays, le Canada devrait endosser, et ce, de façon officielle, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cet engagement de signature a d'ailleurs été officiellement pris, dans un Discours du Trône, en mars 2010.

Partout au Québec, des associations comme Femmes autochtones du Québec ont tenu des conférences de presse pour rappeler au gouvernement du Canada qu'il doit adhérer sans condition à cette Déclaration et ainsi respecter ses engagements. « Il est extrêmement important que les femmes des différentes nations fassent preuve de solidarité entre elles. C'est pourquoi, en appui aux luttes de nos sœurs autochtones, nous avons décidé d'intégrer dans nos demandes l'adhésion du Canada à la Déclaration », a expliqué Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec et porte-parole de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes.



Un rassemblement a eu lieu à Mashteuiatsh dans le cadre de la marche mondiale des femmes. (photo: Chantale Potvin)

La Déclaration

La Déclaration des droits des peuples autochtones a été adoptée par 143 pays lors de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2007. Quatre pays ont voté contre, soit les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Cette Déclaration affirme que les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination interne et qu'en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et recherchent librement leur développement économique, social et culturel. Elle stipule aussi que les peuples autochtones ne peuvent être expulsés de leur terre et qu'ils ont droit aux ressources naturelles situées sur leur terre.